ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

ENTRE LE 31 DECEMBRE 2020 A 22H ET LE 1er JANVIER 2021 A 05 HEURES

En application de l’arrêté préfectoral n°2020-376 CAB/BSI du 30 décembre 2020 portant restrictions à la liberté de circulation, à la liberté d’aller et de venir, et à la liberté du commerce dans l’ensemble du département de la Guadeloupe dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire durant la nuit de la Saint-Sylvestre 2020

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l’épidémie de COVID-19 dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire1:

[ ] Déplacement lié à un retour au domicile à l’issue d’un évènement organisé au sein d’un établissement autorisé à recevoir du public tel qu’un dîner dans un hôtel ou dans un restaurant, un spectacle se déroulant dans un théâtre ou une séance de cinéma

[ ] Déplacement entre le domicile et le ou les lieux d'exercice de l'activité professionnelle et déplacement professionnel non susceptible d'être différé

[ ] Déplacement pour motifs de santé ne pouvant être différé

[ ] Déplacement pour motif familial impérieux, pour l’assistance aux personnes vulnérables ou précaires ou pour la garde d’enfants

[ ] Déplacement pour participer à des missions d’intérêt général sur demande de l’autorité administrative

[ ] Déplacement lié à un transfert ou transit vers ou depuis l’aéroport dans le cadre d’un déplacement de longue distance et en étant en capacité de présenter le titre de transport justificatif.

Fait à :

Le : à :

Pour lutter contre l’épidémie, téléchargez

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

1. Les personnes souhaitant bénéficier de l’une de ces exceptions doivent se munir s’il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d’un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l’une de ces exceptions.